Les bons gestes pour une ville propre

Le Conseil Municipal des Jeunes s'engage, et vous ?

cmj
Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

ROMANS SUR ISÈRE

ville-romans.fr

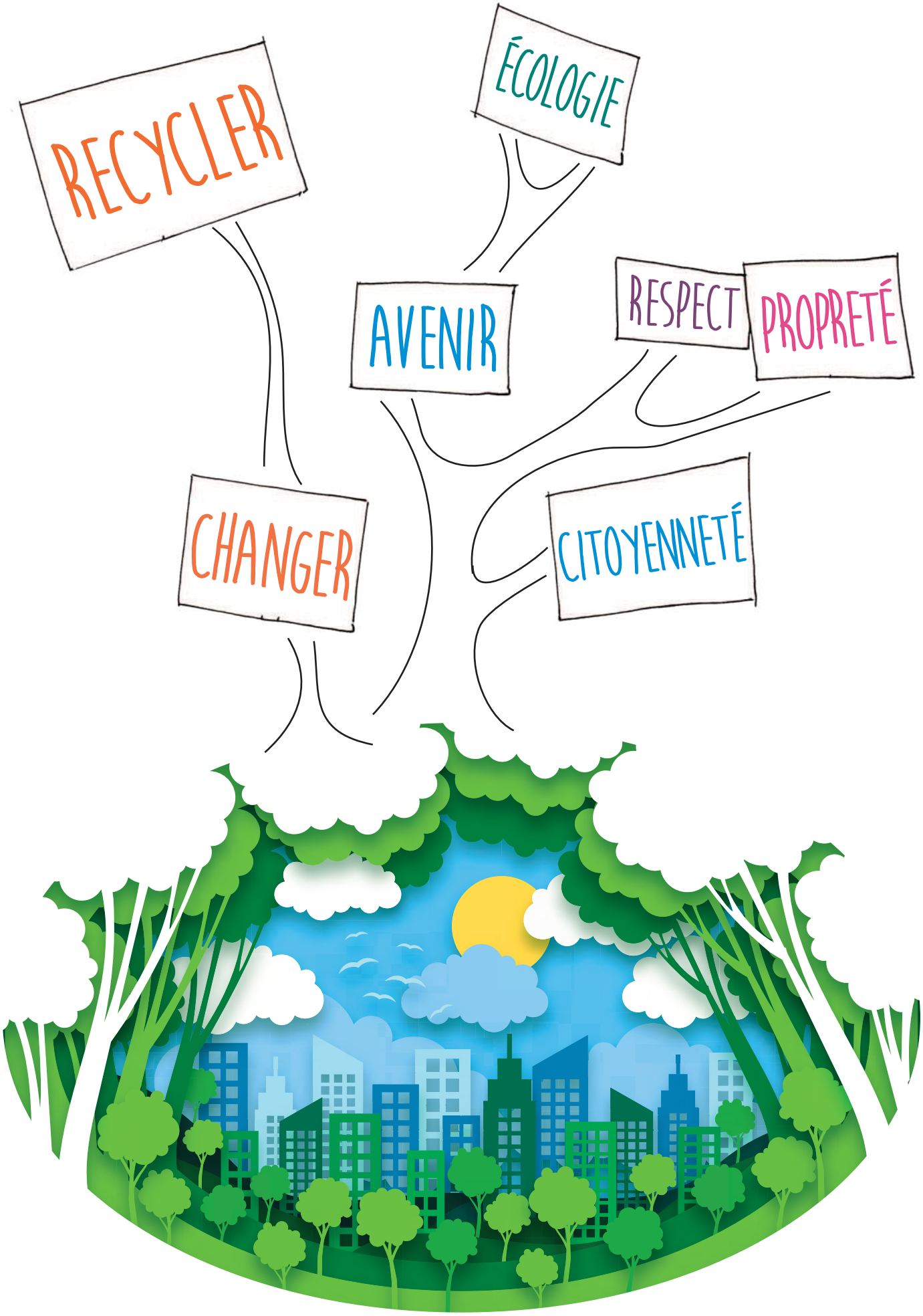
RECYCLER
ÉCOLOGIE
AVENIR
RESPECT
PROPRETÉ
CHANGER
CITOYENNETÉ

Edito

L'écologie, l'environnement, l'embellissement de notre ville sont des sujets qui ont animé nos campagnes électorales dans chacune de nos écoles à l'automne 2018 lorsque nous nous sommes présentés pour faire partie du Conseil Municipal Jeunes de Romans. Alors, lorsque nous avons été élus il nous a semblé indispensable de créer un groupe de travail concernant la propreté dans notre ville.

Avec l'aide des élus et des services, nous avons tout d'abord pris connaissance de ce qui est réalisé par les agents du service Propreté Urbaine pour rendre notre ville propre chaque jour, chaque semaine... Nous avons pu constater qu'il y avait déjà beaucoup d'actions mises en œuvre mais que ces actions n'étaient pas toujours respectées par nous, les habitants. Nous avons donc souhaité en collaboration avec le service Propreté Urbaine de réaliser un guide des bons gestes à adopter dans notre quotidien.

Afin d'avoir une aide d'autres services, comme le service communication, et des financements pour l'impression, la diffusion... nous avons présenté notre projet au Conseil Municipal de Romans en novembre dernier. Les élus ont voté à l'unanimité la délibération et donc affirmé leur soutien.

Nous avons réfléchi aux différentes thématiques à aborder, aux mauvais gestes mais surtout aux bons gestes à transmettre. Nous nous sommes informés, auprès de l'agglomération car certaines compétences comme le ramassage des déchets ou le fonctionnement de la déchetterie ne concernent pas la ville. Nous avons beaucoup débattu, échangé pour aller à l'essentiel et faire un livret simple et pratique d'utilisation.

Ce guide s'adresse à tous les habitants de Romans, les enfants mais surtout les adultes. Nous souhaitons, que chaque jour, ces bons gestes soient appliqués afin de rendre notre ville plus propre et plus belle ! Nous comptons sur vous.

Le Conseil Municipal Jeunes

STOP aux saletés dans la rue

Des gestes simples pour une ville propre

- **Utiliser** les nombreuses **corbeilles** de rue pour jeter les **petits déchets** : chewing-gums, mégots, canettes...
- Éteindre votre **cigarette**, la **jeter** dans une **corbeille** ou la mettre dans un cendrier de poche.
- **Stopper** les crachats.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il y a 366 corbeilles installées dans la ville, vidées quotidiennement par le service de Propreté Urbaine.

Quelle est la durée de décomposition de nos déchets jetés à terre ?

- **3 mois** (mouchoir en papier)
- **12 ans** (mégot de cigarette)
- **de 6 à 12 mois** (papier journal)
- **de 10 à 100 ans** (canette)
- **1 an** (ticket de bus)
- **450 ans** (sac plastique)
- **5 ans** (papier de bonbon)

STOP

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 68 €*

* L'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets constitue une contravention de 3e classe prévue et réprimée par l'article R 633-6 du code pénal.

Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

STOP aux déjections canines

Des gestes simples pour une ville propre

- Garder son chien en **laisse**.
- Privilégier l'utilisation des **canisettes**. Elles ont été aménagées spécialement pour votre chien afin qu'il puisse faire ses besoins dans **un lieu dédié**. Elles sont nettoyées quotidiennement.

- En dehors des canisettes, **ramasser les déjections** de son chien. Pour cela, vous devez vous munir de **petits sacs** lorsque vous sortez avec votre chien et les jeter dans **une corbeille** lorsque vous avez ramassé la déjection.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Ville vous aide à ramasser malin ! Des sacs « ramasse-crottes » vous sont proposés gratuitement à Mairie [+], au Centre Communal d'Action Sociale et à la Villa Boréa.

Retrouvez les 21 canisettes au fil de vos promenades :

- **CENTRE :** Place Carnot – Parking Gaillard – Avenue Chanoine-Chevalier – Place des Terreaux – Square René-Char – Parking des Cloîtriers – Cours Pierre-Didier (angle rue Neuve) – Place Pavigne – Jardin Côte Garenne – Square Pailherey – Avenue Gambetta Est - Rue Chossigny – Place des Vieilles Écoles.
- **EST :** Rue Jean-Prévost (Les Jacinthes) – Rue Hyppolite-Rodet (Le Mauriac) – Avenue du 11 novembre – Avenue Henri-Dunant – MJC Robert-Martin – Rue Chantecigale (Les Colchiques).
- **NORD-OUEST :** Stade pétanque Etournelles – Square Jeanne-d'Arc

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 68 €*

* Les déjections canines constituent une contravention de 3e classe prévue et réprimée par l'article R 633-6 du code pénal.

STOP aux déchets non triés

Des gestes simples pour une ville propre

- **Respecter** les règles en matière de **tri sélectif**.
- Utiliser le **matériel de tri** mis à disposition (bacs ou conteneurs d'apport volontaire).
- Respecter les **points d'apport volontaire**. Si les conteneurs sont pleins, vous pouvez les emmener vers un autre point d'apport ou **ramener vos déchets** un peu **plus tard** ou prévenir le service de l'agglomération.
  Pour repérer les points d'apport volontaire proches de chez vous, rendez-vous sur le site : valenceromansagglo.fr
  rubrique Au quotidien > Déchets > La carte interactive.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Valence Romans Agglo vous propose des solutions de compostage pour vos déchets organiques, quelle que soit votre habitation.

Plus d'infos ?
Direction Gestion des déchets au 04.75.81.30.30 ou à dechets : @valenceromansagglo.fr

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 35 €*

* Le non-respect du règlement pris par l'autorité administrative constitue une contravention de 2e classe prévue et réprimée par l'article R 632-1 du code pénal.

cmj
Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

Trier, c'est bon pour la planète

Recycler c'est récupérer et transformer la matière dont sont faits les emballages et les papiers pour en faire de nouveaux objets, emballages ou papiers. Recycler permet de préserver les ressources naturelles, d'éviter le gaspillage et de limiter les pollutions. Le recyclage est donc important pour notre environnement et pour l'avenir de notre planète.

→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique

Briques alimentaires

Emballages métalliques

→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR BLEU

Papiers

Cartons

Journaux, magazines

→ EN VRAC DANS LE CONTENEUR VERT

Pots et bocaux en verre

Bouteilles et flacons en verre

→ DANS LE COMPOSTEUR

Déchets de cuisine

Déchets de jardin

→ EN SAC, DANS LA POUBELLE

Tous les autres déchets, notamment :

- pots, sacs et films plastiques,
- barquettes en polystyrène.

STOP aux poubelles sur les trottoirs

Des gestes simples pour une ville propre

- Mettre ses déchets dans **un sac hermétiquement fermé** avant de le déposer dans le **bac individuel ou collectif**.
- **Ne pas déposer** son sac poubelle à terre **sur la voie publique**.
- Ne pas surcharger son bac, **le couvercle doit être fermé**.
- **Respecter les jours de collecte** pour sortir son bac, le présenter poignées côté route et le rentrer après la collecte.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour les habitants de Romans bénéficiant de la collecte sélective en porte-à-porte, un calendrier de collecte est disponible sur le site : valenceromansagglo.fr rubrique Au quotidien > Déchets > Organisation de collecte > Romans > calendriers de collecte

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 35 € y compris pour le respect de sortie des bacs*

* Le non-respect du règlement pris par l'autorité administrative constitue une contravention de 2e classe prévue et réprimée par l'article R 632-1 du code pénal.

cmj
Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

STOP aux tags et à l'affichage sauvage

Des gestes simples pour une ville propre

- **Respecter les panneaux d'affichage** libre que la commune met à votre disposition afin de garantir votre liberté d'expression.
- La liberté d'expression n'empêche pas d'**avoir des propos respectueux et corrects** (les grossièretés et insultes restent interdites).
- Les tags et les graffitis constituent un véritable acte de **vandalisme** lorsqu'ils sont **réalisés sans autorisation**.
- L'affichage sauvage est interdit, il constitue une pollution visuelle qui nuit à notre environnement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Allô Madame Le Maire est le service de proximité permettant aux Romanais de signaler toute problématique relevant du cadre de vie, par exemple des tags ou graffitis sur la voie publique. Numéro unique : 04.75.05.51.00

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende peut-être de 1500 € maximum*

* La destruction, dégradation, détérioration volontaire d'un bien appartenant à autrui, lorsqu'il n'en résulte qu'un dommage léger constitue une contravention de 5e classe prévue et réprimée par l'article Robert 635-1 du code pénal. Il en est de même pour l'apposition de placards, affiches, papillons, marquages sur les équipements situés sur l'emprise du domaine public (article R 418-3 du code de la route). Ne concerne pas les dispositions spécifiques à la publicité, aux enseignes et pre-enseignes prévues par le code de l'environnement.

STOP aux dépôts sauvages

Des gestes simples pour une ville propre

- **Apporter** ses déchets encombrants ou dangereux **à la déchetterie**.
- **S'entraider** pour aller à la déchetterie en privilégiant **le covoiturage**.
- Penser à faire **réparer, vendre** ou donner plutôt que jeter.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un véhicule utilitaire CITIZ est mis à la disposition des administrés place Jean-Jaurès.
Plus d'infos sur le site : alpes-loire.citiz.coop

Où se trouve la déchetterie ?

La **déchetterie de Romans** se trouve **avenue de la Déportation**, elle est accessible au public du lundi au samedi de 8h45 à 12h et de 14h à 17h30. **Ce service est gratuit !**

D'autres déchetteries sont peut-être plus près de chez vous : Bourg-de-Péage, Mours-Saint-Eusèbe.

Plus d'infos ?

Gestion des déchets de Valence Romans Agglo au 04.75.81.30.30 ou à dechets@valenceromansagglo.fr.

STOP

STOP AUX INCIVILITÉS

Le montant de l'amende forfaitaire s'élève à 68 €*

*L'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets constitue une contravention de 3e classe prévue par l'article R 633-6 du code pénal. En fonction de l'importance du dépôt, la contravention peut-être de 5e classe soit une amende de 1 500 € maximum.

cmj
Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

Ce livret est proposé par :

Oscar ALBERTO • Orlane BOURON • Elisa BROCHE • Ines CHOUIBI • Cheima DABOUSSI • Erdem EROLTEKIN • Titouan GEFFROY • Naël GOURINI • Sanaa GRAILLAT • Zoé GRILLOT-FAYNOT • Marwen HANNACHI • Nahla JIMENEZ • Elisa JOLIVET • Daphnée LASSARA • Paul LAURENT • LE GUEUT • Hanna RAMDANI • Norah THIBAUDEAU-PRIVOLT • Elise VESIN

avec le soutien de :
Huseyin ACUN • Zubeyde AKSOY • Gabin ALIROL • Gehan BAAZIZ • Sacha BARNIER • Evan BONFILS • Nicolas CANO • Chloé CHAKMA-THIBAULT • Farès CHERAITI • Mano DE BROUX • Selman DENNEULIN • Zeïna DJERIDI • Inesse KEBAILI • Enzo LAPIERRE • Martin LEBLANC • Noah MENUET-MARTIN • Rozenn OURCIVAL-BROTONS • Elie REYMOND • Lorys REYNIER-BARET • Hansan Bartu UNLU • Emilly WELSCHINGER MAFO

Les bons gestes pour une ville propre

J'♥ ma ville propre

cmj
Conseil Municipal des Jeunes
ROMANS-SUR-ISÈRE

ROMANS SUR ISÈRE

valence romans AGGLO

Service de la communication de la Ville de Romans - Photos © J. Garnier - Mars 2020